

SEANCE DU 7 JANVIER 2015

DÉCISION N° 2015 / 5 / A31bis / 2

PROJET DE LIAISON AUTOROUTIERE A31bis : GYE-FRONTIERE LUXEMBOURGEOISE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche du 26 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/41/A31bis du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

Article 1 :

Monsieur Michel MORIN est désigné président de la commission particulière du débat public sur le projet de liaison autoroutière A31 bis.

Article 2 :

Sur proposition de Monsieur Michel MORIN, les personnes suivantes sont nommées membres de la commission particulière :

- Madame Isabelle DEAK-MIKOL
- Madame Christine JEAN
- Monsieur Laurent PAVARD
- Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER
- Monsieur Jean-Michel STIEVENARD
- Madame Flora VINCENT

Le Président



Christian LEYRIT